



AFAPCA
Centre de Ressources et d'Ingénierie



Comment avoir accès aux fonds mutualisés de l'AFAPCA

Pour les employeurs de personnes en contrats aidés, il faut prendre contact avec le prescripteur qui a signé le contrat aidé



capemploi

ou l'AFAPCA afin d'évoquer le projet de formation du salarié.

Si le projet est validé, le prescripteur nous fera parvenir une fiche de prescription signée et nous reprendrons contact avec vous pour mettre en place une première rencontre et un suivi individualisé du salarié.

Une **adhésion annuelle à l'association** vous sera demandée dont le montant varie selon le nombre d'ETP de l'établissement.

Par la suite, un plan d'action est proposé. Une fois ce dernier validé par l'employeur et le salarié, nous mettons en place l'ingénierie administrative et financière afin que le départ en formation puisse s'effectuer le plus rapidement possible.

Si l'employeur souhaite accéder au fonds mutualisé du Dispositif DEFI 15, **une adhésion complémentaire de 50 € / TTC** par bénéficiaire vous sera transmise en simultané avec le contrat d'engagement et l'appel à cotisation.

Le suivi individualisé se poursuit tout au long de la formation et du contrat aidé CUI CAE.

La fiche de prescription est téléchargeable sur le site www.afapca.fr rubrique « Téléchargements ».

Questionnaire satisfaction concernant les prestations de l'AFAPCA



L'association AFAPCA étant soucieuse du retour de ses usagers, nous avons mis en place un petit questionnaire (10 questions) très rapide à remplir et anonyme.

Ce questionnaire de satisfaction sera une excellente source d'informations qui nous aidera à évaluer la qualité de notre accompagnement.

C'est pourquoi nous vous remercions de consacrer quelques minutes de votre temps pour compléter ce questionnaire en ligne sur :

www.afapca.fr

ou

<https://fr.surveymonkey.com/s/TD2W5S9>

Vous êtes employeur de Contrats Aidés

- Vos salariés souhaitent se former
- Vous avez besoin d'aide à l'ingénierie de projet
- Vous souhaitez un cofinancement

Contactez
Nous !!!

04.71.43.07.20
contact@afapca.fr
www.afapca.fr

